

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du lundi 05 décembre 2022 à 20h00

Le lundi 05 décembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MOREIRA, Maire.

Étaient présents : Monsieur BALESTRO Yannick, Monsieur CLOAREC Frédéric, Monsieur COURTIER Dimitri, Monsieur DATY Gabriel, Monsieur HAQUIN Benoît, Madame HURTEL Céline, Monsieur JANY Fabien, Monsieur LACROIX Vincent, Madame LEIDING Océane, Monsieur MOREIRA Georges, Monsieur WAWZYNIAC Jacques.

Étaient absents : Madame AUDOUIN Karine, Monsieur BESNARD Hervé, Madame DEROUBAIX Valérie, Monsieur CATUFFE Jean.

Pouvoir : Monsieur BESNARD Hervé à Monsieur COURTIER Dimitri, Madame DEROUBAIX Valérie à Monsieur MOREIRA Georges, Monsieur CATUFFE Jean à Monsieur LACROIX Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur COURTIER Dimitri.

Convocation du 28/11/2022.

Ordre du jour :

- 1/ Point RH (10')
- 2/ Avancement école (10')
- 3/ Avancement city stade (10')
- 4/ Recensement (nomination des recenseurs) (20')
- 5/ Point Presbytère (05')
- 6/ Noël rappel (05')
- 7/ Site internet (présentation du site) (20')
- 8/ Antenne orange (10')
- 9/ Limitation vitesse (10')
- 10/ DM (10')
- 11/ Régularisation salariale (10')

1/ Point RH

Monsieur Le Maire informe le conseil sur le fait que nous avons accumulé pas mal de retard notamment dû au fait du changement de maire, qui a généré pas mal de documents administratifs mais aussi avec les absences consécutives de Mme Foucault secrétaire de mairie ces deux derniers mois. Compte tenu de ce retard et d'une éventuelle absence de Madame FOUCAULT dans les prochains jours, Monsieur Le maire demande une délibération pour un contrat de travail à durée déterminée de 2 à 3 mois d'une secrétaire pour 8h afin de gérer cette situation. Après en avoir délibéré le Conseil donne son accord à l'unanimité pour un contrat de travail à durée déterminée de 2 à 3 mois d'une secrétaire pour 8h par semaine.

2/ Avancement école

a/ Mr le maire informe le conseil sur la réception d'un mail l'informant du refus de subvention :

"Nous vous informons que votre dossier "Travaux de construction d'un groupe scolaire de deux classes maternelles : construction d'un préau", déposé au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), n'a pas été retenu au titre de la programmation pour cet exercice budgétaire (année civile). "

b/ Résumé de l'échange avec Mme Debraine DTO du lundi 28/11/2022

Lors de la précédente réunion Monsieur le Maire avait annoncé une prévision de hausse sur les devis. Après réception des offres les montants ont bel et bien pris une hausse mais de plus forte ampleur. Pour le moment Mme Debraine est encore en cours d'analyse avec Mr Simon (Architecte). Une liste de question a été rédigé afin de demander aux entreprises ayant déposés une offre des explications ou des précisions.

Constat :

Ces écarts significatifs ne peuvent pas provenir seulement d'une hausse tarifaire des matériaux on peut supposer qu'il y a des incompréhensions dans les demandes d'où la nécessité de passer par une étape de demande de précisions.

Dans un premier temps, envoi de la liste des questions à adresser au lot 1 avec la demande de précisions aux entreprises Ava Construction et Cabrema TP.

A l'issue de cette demande de précisions, 2 possibilités :

-Soit les candidats confirment leurs réponses aux questions, leurs réponses sont jugées satisfaisantes aux questions : l'offre reste régulière et dans ce cas, il sera judicieux d'entrer en négociation avec ces entreprises ;

-Soit les candidats nous font part d'erreurs ou d'omissions dans leurs offres, ce qui va modifier les prix annoncés ou soit le MOE juge les réponses non satisfaisantes : dans ce cas, nous devons déclarer les offres irrégulières et faire une proposition de régularisation et de négociation.

Pendant ce temps, Monsieur Simon et Madame Carbonel vont étudier l'offre de l'entreprise Cougnaud (lot 2) : cela permettra très certainement de faire une demande de précisions. Nous en profiterons pour proposer à l'entreprise de régulariser son offre. A l'issue de cette phase, deux possibilités :

-Soit les réponses apportées sont satisfaisantes, le candidat a régularisé son offre et dans ce cas-là, on peut entamer une négociation ;

-Soit les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, le candidat n'a pas régularisé son offre ou alors, il y a des choses qui ne conviennent pas et dans ce cas, l'offre est maintenue irrégulière. Il nous faudra alors refaire une proposition de régularisation et négocier en même temps.

Ensuite, après les négociations, nous verrons si les offres finales entrent ou non dans nos possibilités budgétaires. En suite soit :

- on poursuit la procédure (et il faudra prendre une délibération d'attribution des offres) ;

- on déclare les offres inacceptables et il faudra relancer une consultation d'entreprises sur des bases très certainement revues par l'équipe de MOE.

3/ Avancement city stade

Pas beaucoup d'évolution par rapport au dernier conseil, nous attendons toujours les devis avec des solutions d'implantation. Présentation faite d'un plan d'implantation reçu le jour même. Compte tenu des délais de retour Monsieur le Maire précise qu'il craint ne pouvoir envisager de faire la demande de subvention pour la fin d'année ce qui va entraîner le report de ce projet sur 2024.

4/ Recensement (nomination des recenseurs)

Le maire demande si à la suite de la question posée lors du dernier conseil il y avait des candidats pour être recenseurs. Un tour de table est fait, il y a aucun candidat connus sauf les candidatures de Mr Didier Girard et Mr Thierry Foucault. Ces candidatures sont retenues

à l'unanimité par le Conseil Municipal. Concernant la rémunération après échange le conseil vote à l'unanimité le montant de 1400 euros pour les recenseurs (soit 700 euros chacun) et 250 euros pour le coordinateur.

5/ Point Presbytère

Le maire informe le conseil sur la vente chez le notaire des deux premiers terrains. Il reste le troisième à signer.

Lors de la signature du terrain lot A il a été décelé qu'une canalisation était ou serait présente. Mr Wawzyniak explique plus en détail avec plan à l'appui. Concernant, cette canalisation qui passerait sur le ou les terrains D 1203, D 1202, D 1201, il s'avère qu'après avoir en avoir rediscuté avec Monsieur Haquin ancien Maire, et les anciens conseillers municipaux, aucune information claire n'est ressortie des différents entretiens. Sur le plan est dessiné en rose la possibilité de passage de la canalisation suivant les dires de chacun, profondeur estimée 2m à 2,50m. Après échange s'il s'avère qu'une canalisation est trouvée sur l'une des parcelles, la Commune prendra en charge les travaux liés à cette dérivation. Toutes les dispositions nécessaires pour détourner celle-ci ont été pris en charge afin que cela n'impacte pas trop les plannings de construction des trois lots. Le Conseil approuve cette décision.

6/ Noël rappel

Monsieur Le maire rappelle que le Noël aura lieu le jeudi 15 Décembre en début d'après-midi vers 14h avec la présence de l'association du tir à l'arc et le foyer rural. Mme Hurtel sera présente pour représenter la mairie. L'illumination mis en place sur la mairie sera branchée de 16h30 à 21h de Décembre et Janvier.

7/ Site internet (présentation du site)

Présentation du nouveau site. Monsieur le Maire demande que les remarques, commentaires sur le site soient adressés à Océane. Ce site doit évoluer et permettre une communication auprès des administrés.

8/ Antenne orange

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du mail du 30/11/2022 de Mr Arnaud Richard (Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de l'Oise Délégation Régionale des Hauts de France) adressé à Mr Wawzyniak.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va répondre à ce mail après la réunion du conseil afin de revenir sur le fait qu'il est favorable à l'arrivée de Orange dans la commune.

Monsieur le Maire regrette cette situation "d'échec" car au final nous n'avons toujours pas eu les informations techniques demandés à de multiples reprises qui nous aurait permis de mieux comprendre le choix de l'emplacement. Il rappelle que lors de la réunion en mairie avec Mr Havez de chez Orange à aucun moment, il a été dit que cela n'était techniquement pas faisable de conserver le même emplacement tout en conservant une qualité de réception.

9/ Limitation vitesse

Monsieur le Maire demande si comme évoqué lors du dernier conseil les conseillers avaient pu faire le test de circulation avec une vitesse réduite. Après échange il a été décidé de repousser la décision et de déclencher une commission qui viendrait avec une proposition sur février.

10/ DM

Monsieur le Maire demande une délibération pour une décision modificative concernant le budget. Nous sommes en attente des infos de la trésorerie pour savoir sur quel budget et quel compte on doit imputer les sommes des factures Verdi concernant, l'étude du diagnostic assainissement et schéma de gestion des eaux pluviales, il faudra répartir les sommes sur les budgets de la commune et sur celui de L'assainissement. Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité.

11/ Régularisation salariale

Monsieur le Maire demande une délibération concernant L'IAT (indemnité administrative et technicité) qui a été voté en 2011. Nous sommes dans l'obligation pour reconduire cette indemnité de créer une nouvelle délibération pour 2022 sachant que nous devons passer au rfssep pour 2023 car la commune ne l'a pas encore mis en place. Une réunion de travail sur ce sujet sera mise en place dès janvier. Mr Daty est d'accord pour suivre ce dossier. Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité.